

En 2009, nous avons malheureusement assisté à un net recul des solidarités : nos emplois industriels ne sont plus soutenus par nos gouvernants, et les budgets de nos communes et des autres collectivités fondent comme peau de chagrin. Il est toujours très difficile de se projeter dans l'avenir, et notamment de s'engager sur des financements, quand on ne sait pas de quoi demain sera fait.

Soyez cependant assurés que je me bats pour que nous ne soyons pas victimes de ces restrictions budgétaires, et je peux, d'ores et déjà vous annoncer que nous sommes entendus par l'Etat, la Région et le Département. Villemur a plus que jamais besoin d'un Maire qui sache comprendre les inquiétudes de sa population et qui lui donne la chance de rebondir économiquement. En ces temps difficiles, votre municipalité souhaite également jouer le rôle qui est le sien, celui de la proximité. Cela signifie tout d'abord qu'il faut faire vivre notre démocratie locale. Au menu de ce numéro spécial, vous trouverez le détail des permanences de vos référents de quartiers, qui seront à votre écoute pour connaître vos attentes du quotidien, vos avis et vos suggestions.

Nous souhaitons également participer à éduquer nos enfants à l'exercice de la citoyenneté à travers la création d'un Conseil Municipal d'Enfants.

Cette volonté de proximité passe aussi par le fait de faciliter vos achats, avec la mise en place de la zone bleue, qui autorisera un meilleur accès aux commerces du centre ville. C'est enfin de savoir se doter d'un outil de communication performant et moderne que je vous laisse découvrir de manière plus approfondie sur internet.

**Je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne année 2010, avec une pensée particulière et mon soutien pour celles et ceux d'entre nous qui la débiteront sans emploi, seul ou malades.**

Bien à vous,  
Jean-Claude Budet



## ► Votre municipalité à l'écoute

JANVIER 2010

# MAGVILLE

N° SPÉCIAL DÉMOCRATIE LOCALE



## Faciliter vos achats en CENTRE VILLE

Une zone bleue et un nouveau sens de circulation :

## FOCUS

### MODE D'EMPLOI

La zone bleue a pour objectif de permettre l'optimisation des places de stationnement des rues de la République et Saint-Jean, de manière à faciliter les achats dans les commerces de proximité. Il s'agit d'une réglementation nationale.

#### MODE D'EMPLOI :

**Le fonctionnement de la zone bleue :**

Tous les jours de 9 heures à 18 heures, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.



Un disque est disponible auprès des commerçants membres de l'association "Trait d'Union" et en Mairie.

La réglementation s'applique à compter de la première quinzaine de janvier.

La Police Municipale sera très présente pour vous expliquer la nouvelle réglementation.



#### LES INFRACTIONS :

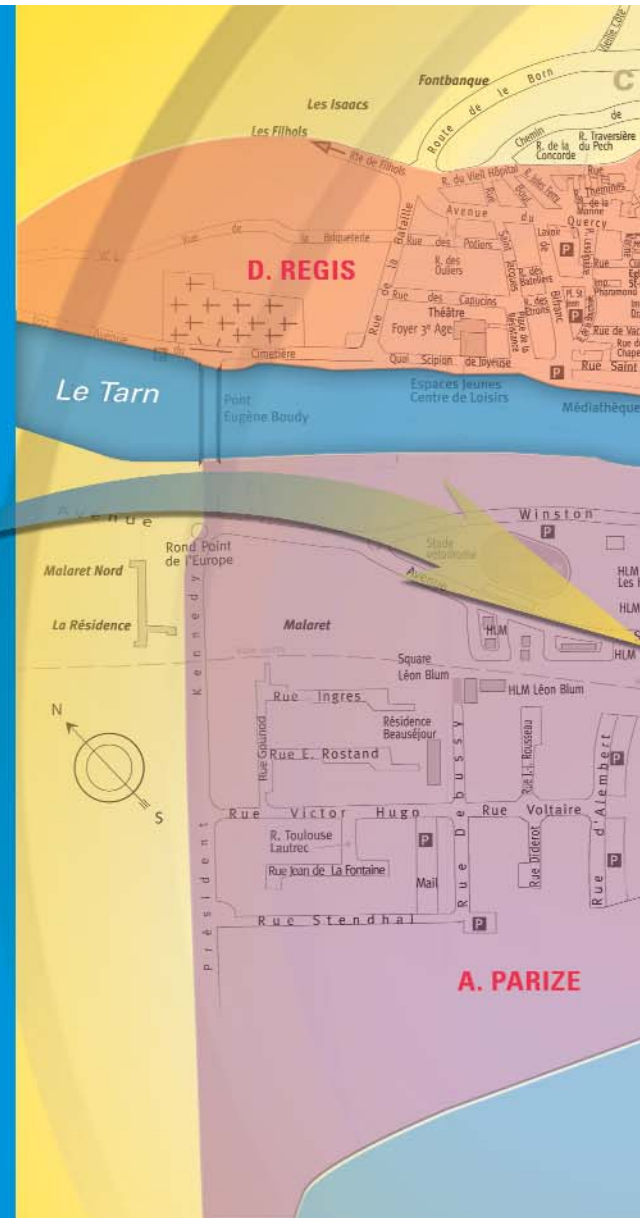
Une contravention d'un montant de 11€, conformément au Code de la route et à l'arrêté municipal est applicable lorsque :

- > Le disque est absent
- > Le temps de présence est dépassé
- > L'heure mentionnée n'est pas valide



**Le conducteur s'expose à une contravention de 35 € et une mise en fourrière :** Lorsque le véhicule stationne sur un même emplacement de façon ininterrompue pendant **24 heures**.








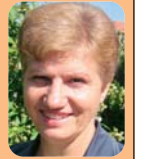
# Des élus à votre écoute...



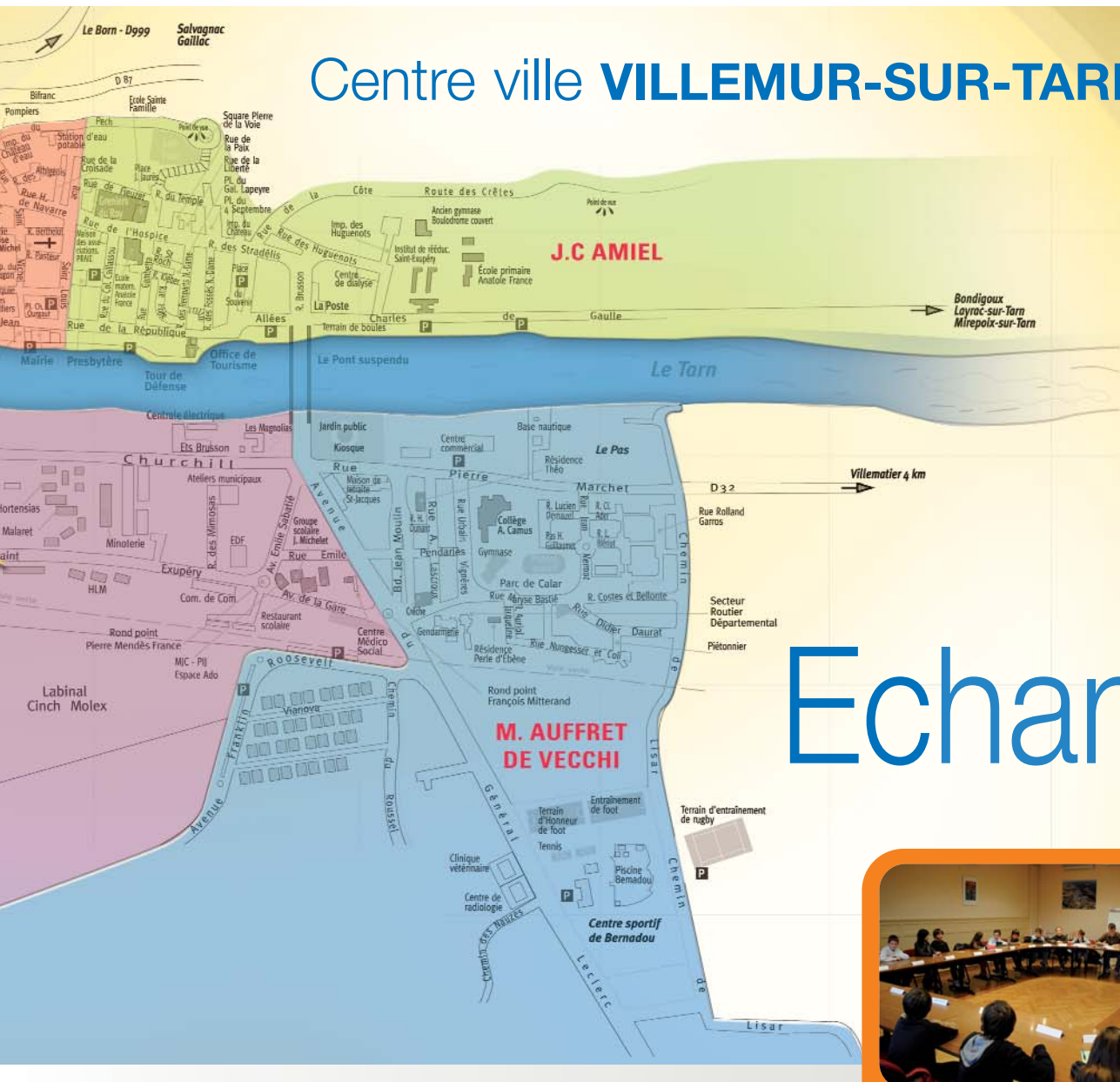
## Les référents de quartier :

En accord avec nos convictions et nos engagements de campagne, nous souhaitons mettre en place un lieu de rencontres et d'échanges qui vous rapproche de vos élus : les permanences de vos référents de quartier. Notre souhait est de venir à votre rencontre, car c'est vous qui êtes aux premières loges pour donner votre sentiment sur la vie quotidienne dans votre quartier.

### Les permanences

<p><b>Les permanences sont organisées de 9h à 12h</b></p>	 Centre-ville 1	 Centre-ville 2	 Rive droite 1	 Rive droite 2	 Magnanac	 Le Terme	 Sayrac	 Les Filhols	
	Référents	<b>D. Régis</b>	<b>J.C Amiel</b>	<b>A. Parize</b>	<b>M. Auffret De Vecchi</b>	<b>P. Bragagnolo</b>	<b>I. Terrancle</b>	<b>P. Guerci</b>	<b>M. Wolff</b>
	<b>6 février 2010</b>	Mairie Salle d'honneur	Ecole maternelle A. France	Ecole maternelle Michelet	Ecole primaire Michelet	Salle des fêtes de Magnanac	Salle des fêtes du Terme	Salle des fêtes de Sayrac	Salle des chasseurs
	<b>12 juin 2010</b>	Mairie Salle d'honneur	Ecole maternelle A. France	Ecole maternelle Michelet	Ecole primaire Michelet	Salle des fêtes de Magnanac	Salle des fêtes du Terme	Salle des fêtes de Sayrac	Salle des chasseurs
	<b>9 octobre 2010</b>	Mairie Salle d'honneur	Ecole maternelle A. France	Ecole maternelle Michelet	Ecole primaire Michelet	Salle des fêtes de Magnanac	Salle des fêtes du Terme	Salle des fêtes de Sayrac	Salle des chasseurs

# Centre ville **VILLEMUR-SUR-TARN**



## Echangez...



## Un Conseil Municipal d'Enfants : parce que la démocratie n'a pas d'âge !

*Il s'agit d'un projet initié par la municipalité de Villemur-sur-Tarn avec le soutien de la MJC de Villemur et de l'Espace Jeunes, et en partenariat avec les équipes enseignantes des écoles publiques et privées de la commune. Les élections ont eu lieu le vendredi 27 novembre 2009. La première séance plénière du Conseil Municipal d'Enfants a eu lieu le mercredi 2 décembre 2009.*

### Qu'est ce que c'est ?

*C'est une assemblée d'enfants élus pour un an par les élèves de CE2, CM1 et CM2 de leur école. Ils y discutent, réfléchissent, proposent et agissent pour la collectivité. Ce conseil se veut un élément important de la démocratie locale car il favorise l'apprentissage d'une vie citoyenne active.*

### Comment cela fonctionne-t-il ?

*Les élus forment des commissions par thème, qui se réunissent régulièrement. Avec un animateur, ils élaborent un projet, travaillent ensemble à sa réalisation. Lors des séances plénières, ils le présentent au maire et discutent avec l'équipe municipale des sujets, qui préoccupent leurs électeurs.*

### Comment se sont déroulées les élections ?

*Les élèves scolarisés en CE2, CM1 et CM2 ont reçu une carte d'électeur nominative. Les élèves qui souhaitaient être candidats devaient être en classe de CE2, CM1 ou CM2, habiter Villemur-sur-Tarn, et s'engager sur des propositions. La date des élections est la même pour toutes les écoles participantes.*

### Quelles sont ses actions ?

*Les élèves se détermineront sur des thématiques et formeront des commissions afin de travailler sur ces sujets.*

*Lors de la séance plénière du mercredi 2 décembre 2009, quatre commissions ont été créées : cadre de vie, culture et patrimoine, loisirs et environnement.*

*Nos élus "junior" siégeront chacun dans une commission.*



Projet complet consultable sur Internet à cette adresse : [http://mjcvillemur.free.fr/doc\\_partage/images\\_et\\_docs/175.pdf](http://mjcvillemur.free.fr/doc_partage/images_et_docs/175.pdf)



# Communiquer...

Votre **site internet** est sur la toile

[www.mairie-villemur-sur-tarn.fr](http://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr)



## VOTRE MAIRIE :

Connaitre vos élus, les décisions du conseil Municipal et votre administration en ligne

## VILLE ACTIVE :

Les commerçants, l'offre d'activités et d'emplois

## HABITER :

L'urbanisme, les grands travaux, et les transports

## A VOIR, À FAIRE :

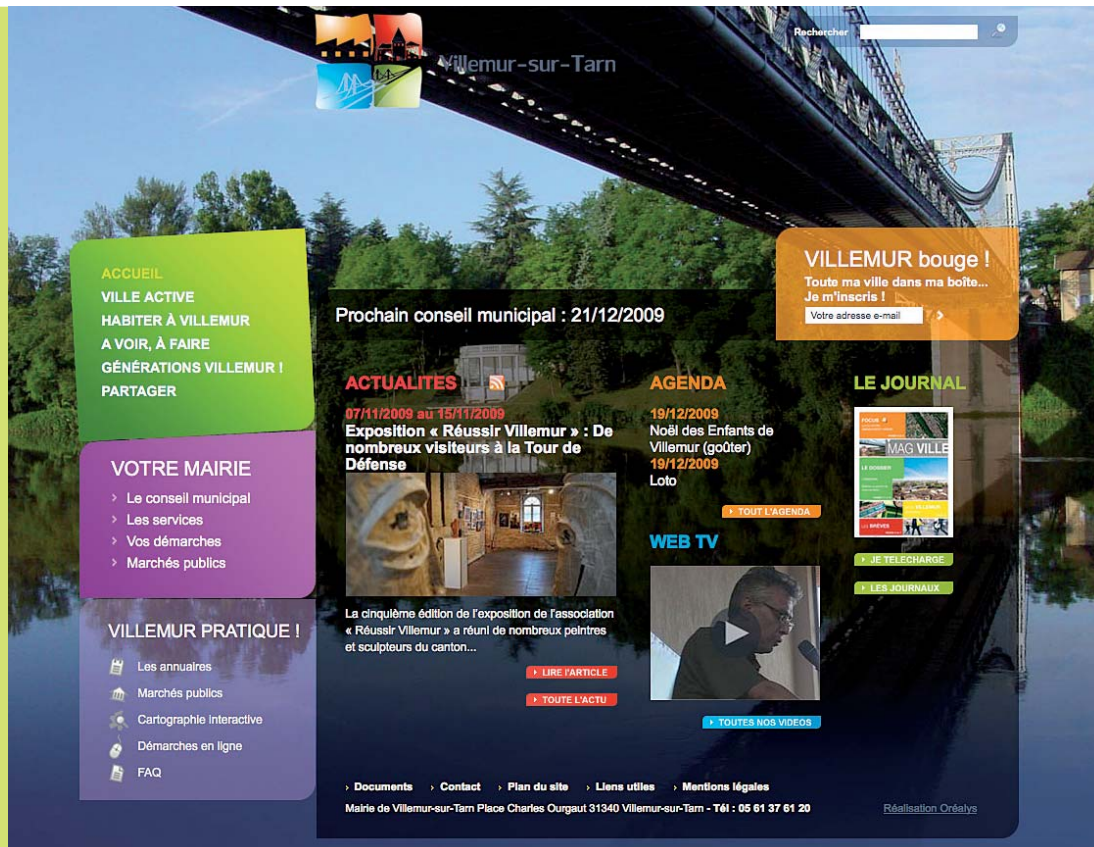
Tout ce qui se passe sur votre commune est là ! Manifestations, associations, marchés et balades en territoire villemurois

## GÉNÉRATIONS :

Nos enfants (école, accueil de loisirs...) et nos aînés

## PARTAGER :

L'action de notre CCAS, les aides sociales...



# Partager



## Des transports près de chez vous

Depuis décembre dernier, grâce à la généreuse participation des artisans et commerçants locaux, la commune de Villemur ainsi que les autres communes de la Communauté de Communes, bénéficient d'un véhicule de transport collectif. Ce véhicule de 8 places est aménagé pour personnes âgées ou à mobilité réduite.

### Pour quels usages ?

- > Le véhicule sera deux jours par semaine mis à la disposition du foyer logement les Magnolias afin de permettre aux pensionnaires d'accéder à des démarches administratives, ou encore de participer à des loisirs selon leurs besoins ou leurs désirs.
- > Il pourra être mis à la disposition des associations sportives ou culturelles qui en feront la demande et après signature d'une convention de prêt.
- > A l'étude : 1 jour par semaine, les autres communes de la Communauté de Communes pourront utiliser le véhicule, notamment pour desservir la ligne HOP en direction de Toulouse.

*Afin de pouvoir bénéficier de ce moyen de transport, les intéressés devront retirer un formulaire de convention auprès du service accueil de la mairie de VILLEMUR.*

